

L'IN-FORMATION BRANCHÉE !

14 octobre 2020

RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION WEBINAIRE

Chers(ères) partenaires,

Pour l'organisation de vos activités webinaires, nous vous rappelons que la première étape avant de fixer la date de votre événement, est de contacter Olivier El Bouanani à l'AMOQ afin de vérifier la disponibilité des dates. Vous pouvez le contacter par téléphone au 581 981-8883 ou par courriel amog@amog.ca.

L'AMOQ utilise la plateforme Zoom webinaire pour les activités. Ce procédé permet difficilement d'offrir plus d'une conférence à la fois. « *Je n'ai pas encore trouvé la procédure pour cloner Olivier* ». 😊

De plus, depuis plusieurs années, afin de favoriser la participation aux activités, il n'est pas possible de tenir une conférence locale en même temps qu'une conférence régionale.

Je vous remercie de votre compréhension.

Dominique Biron, md, responsable régionale de formation médicale continue de l'AMOQ

Rappel des critères devant être respectés lors d'organisation de formation webinaires :

- La demande d'accréditation doit être transmise par le responsable de formations via la plateforme de demande de crédits (choisir le type d'activité « Webinaire ») ;
 - Les invitations doivent être transmises par le responsable de l'activité uniquement aux professionnels du territoire qui lui est dévolu (ex. : clinique) ;
 - Les participants doivent s'inscrire au préalable auprès de l'association en utilisant l'adresse courriel suivante amog@amog.ca;
 - Cette inscription préalable obligatoire, idéalement au moins 24 heures à l'avance, permettra au responsable de l'activité de faire parvenir le lien du webinaire ;
 - Seuls les participants inscrits peuvent participer à l'activité et ainsi obtenir leur attestation de participation et leurs crédits ;
 - Le responsable tient le rôle d'animateur de la formation et supervise la période de questions ;
 - Nous vous rappelons que les plateformes webinaires d'une compagnie pharmaceutique ou d'un conférencier ne peuvent être utilisées.
 - Il est prévu dans les tâches de soutien technique de l'AMOQ que les présences soient saisies dans la plateforme de demande de crédits et qu'une copie numérique de la liste des participants fournie par la plateforme de webdiffusion soit conservée en archive;
 - Le responsable doit rappeler le numéro d'activité pour que les participants remplissent l'évaluation en ligne ;
 - L'approche méthodique et le code d'éthique du CQDPCM doivent être respectés de façon intégrale. Il n'y a aucun changement à ce niveau ! L'étape de l'identification de besoins demeure primordiale. Les activités doivent répondre aux besoins de la clientèle-cible. Voici quelques rappels :
 - **Objectifs** : Le responsable rédige lui-même les objectifs de formation. *
 - **Type d'activité** : Les activités conçues par l'industrie (OLA) ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de crédits.
 - **Personne-ressource** : Le conférencier s'engage à concevoir sa conférence en conformité aux objectifs d'apprentissage fournis par le responsable et à ne pas utiliser de matériel pédagogique provenant du subventionnaire. *
- * À l'exception des programmes CEM